



Quand vais-je recevoir la réponse du procureur de la république?

Par **Sarit**, le **23/04/2010** à **21:48**

Bonjour Maître,
je reçois des appels téléphonique sur mon mobile (anonyme) malveillants depuis 2 ans 1/2 d'une femme dont je ne connais pas l'identité qui avait des propos très menaçants et incohérents (insulte, menace de mort, demande d'argent...) De plus elle connaît toute ma vie (ou j'habite, même ma dernière mission d'intérim). J'ai déposé une main courante et par la suite une plainte (mois de juillet 2009), le policier m'a dit qu'ils allaient démasquer le numéro. je ne sais pas qui peut bien commettre ces acts. Personne ne s'est manifesté pour me dire si ils connaissent cette personne. Je n'ai jamais fait de mal à qui que ce soit. Je peux pas changer de numéro, je suis a la recherche d'emploi et plusieurs entreprises l'ont. la semaine dernière j'ai recontacté le commissariat pour avoir une réponse à ma demande, il m'a répondu que je recevrais une réponse , mais quand? Est ce normal que cela prène autant de temps? Que doit-je faire?s'il vous plait
Cordialement
sh

Par **Tisuisse**, le **23/04/2010** à **22:43**

Bonjour,

Une enquête, c'est toujours long. Si vous avez copie de votre dépôt de plainte et que vous estimez que cela ne va pas assez vite, vous avez 2 solutions :
- charger un avocat de suivre votre affaire,

- déposer une plainte directement auprès du Procureur de la République ou auprès du Doyen des Juges d'Instruction. Bien entendu, votre dossier sera à adresser par recommandé avec accusé réception.